



Commune de ROUMOULES

Compte-rendu sommaire de la Séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2022

Convocation et affichage 13 janvier 2022

9 Présents : M. AMBROSI Robert, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. MANUEL Laurent, M. MEGIS Gilles, Mme PEY Catherine,

5 Absents excusés : M. MOHEN Sébastien, M. COCUAUD Alain, M. NESTERCZUK Dany, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M ROY Alain Patrick

M. Alain COCUAUD a donné pouvoir à M. Gilles MEGIS.

M. ROY Alain Patrick a donné pouvoir à M. Robert AMBROSI

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme PEY Catherine,

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour, les conseillers acceptent l'ordre du jour.

- **Adoption du compte rendu** de la séance du 16 décembre 2021, à l'unanimité.
- **DPU non exercé** : vente GUILLAUMOND Eric/DUVNJAK Grégory (parcelle ZC 59)
- **N° 2022 - 001 - Résiliation Bail Gîte 4 Rue des Oliviers** : Faire délibération pour résilier le bail de Monsieur Cyril BLANC au 31 janvier 2022. À l'unanimité.
- **N° 2022 - 002 – Travaux de voirie 2022 : Chemin des Antennes partie 2** : Accord pour demander la subvention des Amendes de Polices 2022 sur ces travaux d'un montant de 95 576 HT. Faire délibération. A l'unanimité.
- **N° 2022 - 003 – Convention fondation 30 millions d'amis** : Accord pour cette convention de stérilisation et identification des chats errants avec participation communale aux frais vétérinaires à hauteur de 50 % sur la base de 10 chats stérilisés sur la commune pour 2022. Une subvention annuelle de 350 euros sera versée à l'association 30 millions d'amis. Faire délibération. A l'unanimité.
- **N° 2022 - 004 – Dématérialisation de l'urbanisme** : Faire délibération pour signer l'avenant n°1 à la convention entre la commune et la DLVA concernant l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme. A l'unanimité.
- **N° 2022 - 005 – Transition énergétique de développement des énergies renouvelables par la DLVA** : les projets d'installations de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communal sont : Préau école ombrières pour une superficie de 250 m² et salle polyvalente sur la toiture pour une superficie de 240 m². Faire délibération pour valider ces sites et approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afin de donner mandat à la DLVA pour sélectionner l'opérateur photovoltaïque et approuver la promesse de convention d'occupation temporaire entre la commune et l'opérateur désigné en annexe de l'appel à projet. Accord à l'unanimité.
- **Programme ONF 2022** : L'ONF propose dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale 2 opérations : la fourniture et la mise en place de 2 panneaux réglementaire (type B0) en périphérie du terrain de moto cross et l'entretien du périmètre peinture parcelle ZK 3 pour un montant de 1 890 euros HT. Accord à l'unanimité.
- **Projet colonnes enterrées** : la commune présente le projet d'enterrer des colonnes. Prendre contact avec la DLVA pour étudier les sites potentiels : Place de la Blachette, Place devant l'école et le parking de la Riaille.
- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2020** : Avis favorable pour ce rapport. A l'unanimité.
- **Compte rendu du conseil d'exploitation et de la commission de l'eau** de la DLVA du 8 décembre 2021.
- **Information sur les points d'avancement d'Hygreen.**
- **Information de l'audit demandé par le département** sur la qualité du réseau déployé par Xp Fibre dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.
Monsieur Alain COCUAUD étant concerné par ce sujet son pouvoir ne sera pas comptabilisé dans les votes
- **Lettre SCI PECOPLAN** : accord de principe pour rétrocéder une bande de terrain d'environ 500 - 550 m² pour 1 100 euros. 9 Pour dont 1 pouvoir 1 Contre.
- **Information aux conseillers** : Règlement intérieur des déchetteries.

Fin de séance à 23h30

Gilles MÉGIS
Maire de Roumoules.

